

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 16, 70 et 41
Hebdos régionaux de l'Outaouais + liste télécopieur

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AXE MCCONNELL-LARAMEE
ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LE CHEMIN DE LA MONTAGNE
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

LA POPULATION EST INVITÉE À S'INFORMER

Québec, le 6 février 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, l'étude d'impact concernant le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports.

La consultation publique

Pendant une période de 45 jours, soit du 6 février au 23 mars 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement, de même que tous les documents relatifs au projet, peuvent être consultés aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale d'Aylmer, 120, rue Principale, Aylmer ;
- Bibliothèque Bowater, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau ;
- Bibliothèque municipale de Hull, 25, rue Laurier, Hull ;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Hull, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Hull.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information».

La séance d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information, le mercredi 28 février 2001, à compter de 19 h 30, au Holiday Inn Plaza La Chaudière Hull/Ottawa, Salle Chaudière-II, 2, rue Montcalm, Hull, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Les personnes participant à la séance d'information pourront s'informer sur toute question relative au projet et à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 23 mars 2001, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, au 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Les motifs de la demande doivent être indiqués, ainsi que l'intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Le projet

Le projet du ministère des Transports (MTQ), consiste en la construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne sur une longueur totale de 3,3 kilomètres sur le territoire de la Ville de Hull. Le projet se décrirait en deux sections.

La première section se situerait en milieu urbain dans le secteur Laramée. Le tracé aurait une longueur totale de 1,2 kilomètres et s'étendrait entre l'autoroute 50 et la promenade du Lac-des-Fées. L'étude d'impact mentionne que dans ce secteur, le projet consisterait à construire un boulevard urbain paysager où la vitesse permise serait de 50 km/h. Trois carrefours giratoires seraient prévus aux intersections du futur boulevard Laramée et du boulevard Saint-Joseph et des rues Demontigny et Labelle. Un quatrième carrefour giratoire serait prévu à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Montcalm. Certaines rues actuelles seraient aménagées en cul-de-sac ou en rues en U. Plusieurs traverses piétonnes seraient prévues dont certaines avec feux pour piétons, de même qu'une passerelle aérienne vis-à-vis la rue Davies. Plusieurs aménagements seraient envisagés pour limiter les impacts visuels et sonores.

La deuxième section se situerait à l'intérieur du parc de la Gatineau. Sur une longueur de 2,1 kilomètres, le tracé s'étendrait entre la promenade du Lac-des-Fées et le chemin de la Montagne. La vitesse permise serait de 90 km/h à l'ouest de la promenade de la Gatineau et de 70 km/h entre les promenades de la Gatineau et du Lac-des-Fées de façon à assurer une transition avec le secteur urbain. Le projet prévoit également des bretelles de raccordement à la promenade de la Gatineau. Enfin, le promoteur entend aussi construire une structure de 270 mètres de longueur pour enjamber le milieu sensible du ruisseau des Fées, de même qu'un viaduc architectural aménagé pour la promenade de la Gatineau, ainsi qu'un autre viaduc au-dessus de la partie ouest d'une branche du ruisseau Moore.

Selon l'étude d'impact, les travaux pourraient débuter en 2001 et s'échelonner sur une période de 2 à 3 ans. Les coûts seraient de l'ordre de 35 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le MTQ, les répercussions découlant des travaux de construction du tronçon routier du secteur Laramée, seraient les suivantes : les entraves et les risques pour la circulation, l'émission de nuisances diverses durant les travaux, tels le bruit et la poussière et la manipulation de sols contaminés. Lorsque l'axe McConnell-Laramée serait en service, les répercussions concerneraient notamment le bruit, la qualité de l'air et la sécurité.

En ce qui a trait au tronçon du chemin de la Montagne et de la promenade du Lac-des-Fées, entièrement situé en milieu naturel, la problématique est différente. Les activités de construction seraient susceptibles de causer de l'érosion. Plusieurs mesures d'atténuation seraient prises afin de s'assurer que seules les surfaces nécessaires soient déboisées. Du côté du milieu humain, la circulation pourrait être perturbée durant les travaux de construction, mais le promoteur précise que des mesures palliatives seraient établies. Enfin, tout comme dans le cas du tronçon en milieu urbain, un concept d'aménagement paysager serait prévu.

Le MTQ propose des programmes de suivi environnemental portant notamment sur le climat sonore, la fréquentation de certains secteurs du parc de la Gatineau par l'épervier de Cooper et la sauvagine, de même que sur l'utilisation du milieu par les poissons, au site de construction du pont, au ruisseau des Fées.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec M^{me} Thérèse Daigle, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca